



DECISION DU PRESIDENT N°24DC26

**SIGNATURE DU MARCHÉ N° 24ACFCS07 POUR LES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES
RÈGLEMENTAIRES DES MATÉRIELS
ET DES LOCAUX DU SIVALOR**

Le Président du SIVALOR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président afin de « Prendre, selon les dispositions du Code de la Commande Publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution. » ;

Préambule

Considérant que le 15 juillet 2024, a été envoyée une invitation à soumissionner en vue de la passation d'un marché pour les vérifications périodiques réglementaires des matériels et des locaux du SIVALOR ;

Considérant qu'à la date de remise des offres, le 9 août 2024, les sociétés APAVE, BUREAU VERITAS et DEKRA avaient remis un pli ;

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par le service Prévention des risques, il est proposé d'attribuer le marché à la société BUREAU VERITAS ;

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le marché n° 24ACFCS07 pour les vérifications périodiques réglementaires des matériels et des locaux du SIVALOR, avec la société BUREAU VERITAS, pour un montant annuel de 4731,50 € HT, soit sur la durée totale de quatre ans du marché, un montant global de 18 926 € HT (sans retenir l'option de mise à disposition de masse pour la vérification des engins de levage).

Article 2 : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice Générale des Services du SIVALOR, en charge de son exécution.

Fait à Valsershône, le - 4 OCT. 2024

Le Président,

Serge RONZON



Acte rendu exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- notification le

Le Président,
Serge RONZON

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20241004-24DC26-AU
Date de réception préfecture : 04/10/2024